Nations Unies E/conf.94/INF/1



# Conseil économique et social

Distr. générale 25 avril 2001 Français Original: anglais

Huitième conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

Berlin, 27 août-5 septembre 2002

## Documentation de la Conférence

## Note du Secrétariat

### Délais impartis et langues utilisées

- 1. Les langues officielles de la Conférence sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Ses langues de travail sont l'anglais, l'espagnol et le français. Étant donné que les moyens disponibles sur place pour la traduction et la reproduction des documents de la Conférence seront limités, les gouvernements sont priés de faire parvenir dès que possible au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et au plus tard le 30 mai 2002, deux exemplaires (dans l'une des langues de travail) de tout document établi sur les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de la Conférence.
- 2. Il importe que les gouvernements respectent les délais impartis pour l'envoi des documents de façon à ce que ceux-ci puissent faire l'objet d'un tirage officiel et soient archivés sur le système à disques optiques de l'Organisation et, partant, que l'on puisse les consulter avant la Conférence à partir des pages Web de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU (<a href="http://www.un.org/Depts/unsd">http://www.un.org/Depts/unsd</a>).

#### Formatage et présentation

- 3. Les documents établis au format .doc ou .pdf peuvent être envoyés au Secrétariat de l'ONU par courrier électronique aux adresses indiquées au paragraphe 9 cidessous. Les documents peuvent également être expédiés par courrier ordinaire. Toutes les pages du manuscrit devront être dactylographiées sur le recto uniquement, avec une marge d'au moins 2,5 cm en haut, en bas et de chaque côté, et être numérotées à la suite. Une disquette contenant le texte doit être jointe, accompagnée de l'indication du logiciel de traitement de texte qui a été utilisé. Il est essentiel que les documents soient d'une longueur raisonnable et ne comptent pas plus de 10 pages. Il conviendrait d'indiquer le point de l'ordre du jour provisoire (E/CONF.94/1) au titre duquel le document doit être présenté.
- 4. Tous les documents présentés officiellement devront être accompagnés d'un résumé ne dépassant pas une demi-page dactylographiée. Les documents seront dis-

01-36164 (F) 240501 250501

tribués dans la langue originale et le résumé sera traduit et distribué dans les autres langues de travail. Lorsque des acronymes et des sigles sont utilisés, il convient d'employer la forme développée la première fois qu'ils apparaissent dans le texte. S'ils sont très nombreux, il convient d'en donner la liste au début du texte, avec la forme développée correspondante.

5. Les documents pourront être présentés au moyen d'un rétroprojecteur, que l'on utilise des transparents ou un logiciel de présentation tel que Powerpoint.

#### **Illustrations**

6. Les gouvernements qui fournissent des illustrations polychromes ou de grandes dimensions sont priés d'en envoyer 250 exemplaires au secrétariat de la Conférence à New York aux fins de leur distribution pendant la Conférence.

#### Rapports nationaux

- 7. Conformément à la résolution 7 de la cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, les gouvernements sont priés de respecter les directives énoncées ci-dessous pour la rédaction de leurs rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques depuis la septième Conférence. Les rapports nationaux devraient comprendre les éléments ci-après :
  - a) Un résumé d'une page exposant les principaux points examinés;
- b) Des informations générales ou un bref historique (uniquement dans le cas des pays qui n'ont pas présenté de rapports nationaux lors des précédentes conférences);
  - c) Un examen des objectifs et des programmes nationaux;
- d) Un examen des problèmes rencontrés, des solutions envisagées et des résultats obtenus au cours de la période couverte par le rapport;
  - e) Des conclusions et recommandations.

#### Actes de la Conférence

- 8. Les actes de la Conférence seront publiés en un seul volume qui constituera le rapport de la Conférence. Les documents techniques reçus dans les délais impartis pourront être consultés sur le site Web du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (voir par. 2).
- 9. Toute correspondance relative à la Conférence sera adressée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, comme suit :

2 n0136164.doc

M. Amor Laaribi Division de statistique du Secrétariat de l'ONU Bureau du Directeur 2 United Nations Plaza, DC2-1418 New York, NY 10017, États-Unis

Adresse électronique : <laaribi@un.org>

<javier@un.org>

n0136164.doc 3